Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 003-210301388-20250602-MANDATSCJDCLABE-DE

N°5

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
28 MAI 2025

DATE D'AFFICHAGE
28 MAI 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Deux Juin à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Monsieur **de CHABANNES Jacques**, **Maire**
Étaient présents :
M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **16**
VOTANTS : **17**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :
Monsieur ROUSSILHE, pouvoir à Monsieur GANTHER,
Madame COLLANGE, pouvoir à Madame SAVEY,
Monsieur TALABARD, pouvoir à Monsieur BOUCHET.

Absents :
Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

OBJET : MANDAT À STÉPHANIE CHERVIN ET JACQUES de CHABANNES POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DE LAPALISSE AUPRÈS DES LABELS ET TOUTES AUTRES INSTANCES AUXQUELS LA COMMUNE PARTICIPE.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour lui donner mandat ainsi qu'à Stéphanie CHERVIN (4ème Adjointe au Maire) pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages-Etapes) et autres instances (Villes Marraines...) auxquels la Commune participe.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité - *Jacques de CHABANNES et Stéphanie CHERVIN n'ayant pas pris pas part au vote* - :

- De donner mandat à Stéphanie CHERVIN et Jacques de CHABANNES pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages-Etapes) et autres instances (Villes Marraines...) auxquelles la Commune participe,

- D'autoriser Madame la 1ère adjointe chargée des finances à procéder au remboursement des frais engagés par Stéphanie CHERVIN et Jacques de CHABANNES au présent mandat avec effet rétroactif à compter du 19 mai 2025,

.../...

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 003-210301388-20250602-MANDATSCJDCLABE-DE

- Le remboursement des frais engagés se fera sur présentation de justificatifs : factures pour les frais d'hébergement / factures ou notes de restaurants pour les frais de restauration / tickets pour les autres frais de déplacements : carburant, péages, stationnement / titres de transport pour les transports en communs. Ces justificatifs seront accompagnés d'un état de frais,

- Le paiement de ces frais pourra être réalisé par l'intermédiaire de la régie d'avances services généraux de la commune de Lapalisse ou directement par les élus concernés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 13 JUIN 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : - 3 JUIN 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

MAIRIE DE LAPALISSE 03120